les lignages de Bruxelles

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES a.s.b.I.
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI

BULLETIN TRIMESTRIEL
Abonnement annuel: 175 frs

Nº 69 Janvier-Mars 1977

16° ANNEE

Prix au numéro : 50 frs

Rédaction : Chée de Malines, 65 - 1960 Sterrebeck - Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Tél.: 731 03 04

Secrétariat et Trésorerie : Avenue Jules César. 26 (B¹° 2) - 1150 Bruxelles - Tél. 771 85 65 C.C.P.: 000-0060517-86



Dans notre dernier Bulletin, nous avons publié les résultats de travaux établissant les différentes ascendances de S.M. le Roi dans les Lignages de Bruxelles, étant assurés de l'intérêt que le Palais porte aux études généalogiques relatives à la Famille Royale.

A l'occasion de la parution de ce travail, une délégation de notre conseil d'administration, conduite par son Président, a été reçue le 9 février dernier au Palais de Bruxelles par le Grand Maréchal de la Cour en présence de Monsieur Vandewoude, archiviste de la Cour.

Elle a prié le Grand Maréchal de remettre au Souverain un exemplaire de notre Bulletin ainsi que — présentée dans un écrin — la série des médailles frappées aux blasons des sept anciens Lignages. Au cours d'un entretien détendu, nos délégués eurent l'occasion d'exposer davantage à leurs hôtes les origines, buts et activités de notre Association.

Dans une lettre que nous nous faisons un honneur de reproduire ci-dessous pour l'information de nos membres, le Roi a bien voulu nous faire adresser Ses remerciements et nous faisant part de l'intérêt qu'il aurait à prendre connaissance de nos travaux.

Il a en même temps daigné accorder Son Haut Patronage à notre Association.

Notre Président a exprimé au Souverain la reconnaissance de nos membres pour cette faveur.

Nous sommes certains que les membres de notre Association verront dans le Haut Patronage qui leur est accordé une marque d'estime et un encouragement à poursuivre les recherches que nous vouons au passé de la ville de Bruxelles.



LE GRAND MARECHAL DE LA COUR

15 février 1977

Monsieur le Président,

J'ai remis au Roi le boîtier contenant les sept médailles des sept Lignages de Bruxelles ainsi que l'étude historique sur les filiations lignagères.

Sa Majesté m'a confié le soin de vous transmettre ses vifs remerciements pour cet hommage et de vous dire qu'il ne manquera pas de prendre connaissance de la brochure avec grand intérêt.

J'ai, d'autre part, le plaisir de vous faire savoir que c'est bien volontiers que Sa Majesté accorde son Haut Patronage à l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

HERMAN LIEBAERS

Au Comte t'Kint de Roodenbeke, Président de l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles, Maison de Bellone, Rue de Flandre, 46 1000 Bruxelles

LA FAMILLE POOT

Nobles ou non, toutes les familles inscrites dans les lignages étaient pourvues d'armoiries, ainsi que la coutume les y autorisait. Cependant, le souverain ne concédait généralement de nouvelles armoiries qu'aux membres de la noblesse (le plus souvent à l'occasion de leur anoblissement). Les lignagers non nobles qui désiraient modifier leurs armes anciennes, les nouveaux admis en vertu d'une ascendance maternelle qui désiraient se créer un blason (pratique admise à condition de ne pas usurper les armes d'autrui) cherchaient évidemment une sorte de reconnaissance semi-officielle; aussi voyons-nous dans certains registres d'admission, à côté du nouvel inscrit, la reproduction de ses armes.

L'augmentation remarquable des publications traitant d'héraldique témoigne d'un regain d'audience parmi le grand public. Aussi semble-t-il d'intérêt actuel au sein de notre Association d'étudier à travers les filiations lignagères ce domaine illustratif.

A cet égard la famille Poot, dont une branche prit le nom de Poot-Baudier, s'avère particulièrement remarquable. D'origine brabançonne, passée dans la bourgeoisie bruxelloise, admise dans les Lignages par une ascendance maternelle, dont une branche s'alliera dans la noblesse, nous pourrons suivre sa lente ascension tant par la modification de ses armes que par ses alliances.

Afin de bien marquer l'énorme promotion sociale que représentait son admission au lignage Sweerts, en 1753, François-Jean *Poot* écartela ses armes avec celles de sa mère par qui il descendait de ce lignage. Cet écartelé, reproduit ci-dessous, figure en regard de son nom au registre des admissions.

Dans une première étape nous nous bornons à étudier la descendance de la famille *Poot* jusqu'à son alliance en 1920 avec la famille *de Muyser* dont le petit-fils Michel-Alain a été reçu dans notre association le 19 mai 1976.



I. Clément Poot qui mourut à Bruxelles le jour de Noël 1730 n'était pas originaire de cette ville 1. Il était fils de Corneille, échevin en 1651 de la ville et franchise de la Hulpe appartenant au duc de Brabant, et de Catherine de CAFMEYER dont les biens furent partagés devant les échevins de Overyssche le 11 décembre 1694.

Installé à Bruxelles, il y épousa le 14 décembre 1680 en l'église Saint Nicolas, Jeanne van den DAELE, qui selon Goethals (T.I., p. 251), était la fille d'Arnould van den Daele, et d'Isabelle t'Kint.

Tous deux furent inhumés dans l'église Sainte Catherine sous une pierre tombale qui portait l'inscription suivante et qui fut plus tard conservée derrière les habitations des gardiens du cimetière de Bruxelles à Evere.

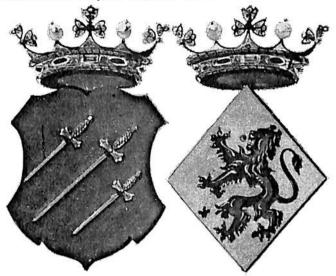
D. O. M.
Begraef plaets
der familiae
van
Clement POOT
Sterft den 25 December 1730
ende
Johanna van den DAEL
syn huysvrouwe

¹ Pour les éléments extérieurs à la filiation lignagère proprement dite nous reproduisons en grande partie les données de la généalogie de la famille Poot-Baudier, établie par F. MET DEN ANCXT et dont le manuscrit est conservé dans les archives de la famille Maigret.

Sterf den 5 September 1728 Ende Joannes Baptista POOT synen sone sterft den 8 December 1741.

Armes : POOT : de gueules à trois épées d'argent posées en barre les pointes en bas.

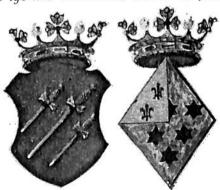
Ils eurent un fils Jean-Baptiste qui suit en II.



II. Jean-Baptiste POOT, décédé à Bruxelles le 8 décembre 1741 et inhumé dans le caveau de ses parents ; épousa à Bruxelles le 5 mai 1729 Marie-Anne STRUELENS, née à Bruxelles (Sainte Catherine) le 17 avril 1697, y décédée (Finistère) le 19 septembre 1772 et inhumée auprès de son mari ; fille de Martin et de Marie van Assche.

Armes : STRUELENS, d'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur accompagé entre la seconde et la troisième patte de trois fleurs de lys mal ordonnées, d'azur au pied coupé d'azur.

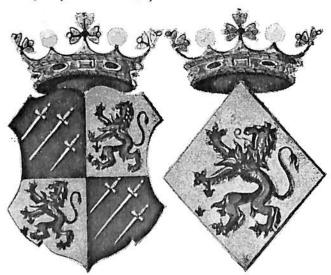




1º Clément POOT, né à Bruxelles (Sainte Catherine) le 20 décembre 1729, y décédé le 6 décembre 1810 après avoir fait son testament devant le notaire Stuyck; épousa à Bruxelles le 6 janvier 1762, Marie-Pétronille GAUCHERET, sa cousine au 4º degré, née à Bruxelles (Sainte Catherine) le 30 juin 1833, y décédée le 21 avril 1811 après avoir fait son testament devant le notaire Morren de Bruxelles le 17 avril 1811; fille de Henri Gaucheret admis au lignage de Sweets en 1758, et de Marie-Thérèse Wouters, grande tante de Charles-Joseph chevalier Wouters, époux de Henriette-Marie-Clémentine POOT, petite-fille de Roger Gaucheret et de Marie t'Kint (de ROODENBEKE) enterrée à Sainte Catherine sous une pierre tombale armoriée avec cette inscription: D.O.M. Monumentum familiae Rogerii Gaucheret et Marie t'Kint, conjugum obiit ille 15 Januari 1728, illa vero 18 feb. 1745. R.I.P.

Armes : GAUCHERET, d'or à six étoiles à six rais de sable posés 3, 2, 1 au franc quartier d'argent à trois fleurs de lys de sable.

2º François-Jean POOT, qui suit en III.



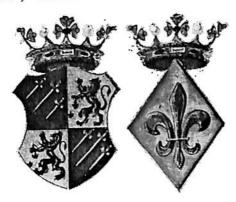
III. François-Jean POOT, Licencié en droit le 12 juillet 1756, Avocat au Conseil de Brabant le 26 juillet 1756. Admis au port de ses armoiries écartelées avec celles de sa mère au lignage de Sweerts le 13 juin 1753; né à Bruxelles (Sainte Catherine) le 31 mars 1735, y décédé le 21 octobre 1778, inhumé dans l'église du Finistère; il épousa à Bruxelles (Notre-Dame de la Chapelle) le 22 juillet 1761, Suzanne-Françoise-Louise STRUELENS, sa cousine germaine, née à Bruxelles (Sainte Catherine) le 17 juin 1741, y décédée (Sainte Gudule) le 20 mars 1792, fille de Martin et de Marie-Thérèse van der Hameyen, petite-fille de Martin et de Marie

Armes : POOT depuis 1753, écartelé 1-4 Poot ancien ; 2-3 Struelens.

STRUELENS: voir ci-dessus.

Ils eurent:

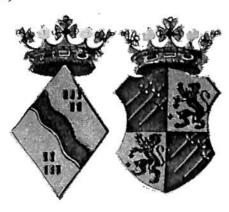
1º Marie-Anne-Antoinette, née à Bruxelles (Sainte Catherine) le 23 mai 1762, y décédée en célibat le 19 août 1795.



2º Clément-Jean POOT, Avocat au Conseil Souverain de Brabant le 21 février 1784. Admis au lignage de Sweerts le 13 juin 1784; né à Bruxelles (Sainte Catherine) le 15 juillet 1763, y décédé le 3 mai 1828, épousa Marie-Thérèse-Josine van BIESBROECK, née à Coolkerke le 8 février 1769, décédée le 27 septembre 1830, fille de Dominique-Emmanuel et de Thérèse Parmentier.

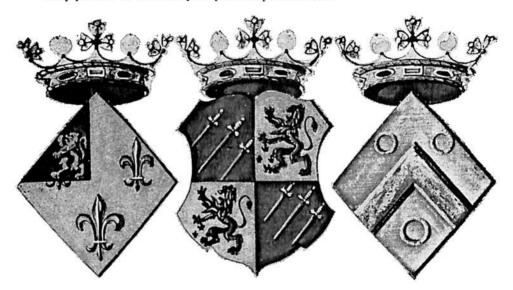
Armes : van BIESBROECK, d'azur à une fleur de lys d'or. Leur postérité ne nous est pas connue.

3º François-Jean-Benoît POOT, qui suit en IV.



4° Charles-Joseph POOT, né à Bruxelles (Finistère) le 22 août 1773, y décédé le 8 février 1833, épousa 1° à Bruxelles (Saint Géry) le 18 novembre 1794, Catherine t'KINT de ROODEN-BEKE, née à Bruxelles le 6 août 1773, décédée à Dorhem (Autriche) le 27 février 1807, fille de Corneille, admis au lignage de Sweerts en 1747, et de Marie Francolet ², petite-fille de François et de Jeanne-Marie t'Kint de Roodenbeke (Goethals, Miroir, Tome I, p. 264); 2° à Bruxelles le 29 mars 1821, Barbe-Henriette CLAES-SENS, mariée en premières noces à Pierre van Volxem, née à Bruxelles le 9 novembre 1775, fille de Paul-Bernard-Joseph et de Catherine-Marie-Josèphe Bacle. Dont postérité.

Armes : t'KINT de ROODENBEKE, d'argent à la bande ondée de gueules accompagnée de dix billettes du même, cinq en chef posées 3, 2 et cinq en pointes posées 2, 3.



IV. François-Jean-Benoît POOT, naquit à Bruxelles le 16 juillet 1765 et mourut à Ruysbroek lez Hal le 6 juin 1803.

En pleine révolution brabançonne, il fut nommé capitaine de la garde bourgeoise pour le quartier de la cour. On sait que dans les dernières années du régime, le gouvernement autrichien à Bruxelles avait interdit la nomination de nouveaux capitaines de la garde bourgeoise, les anciens demeurant en fonction jusqu'à extinction. Le gouvernement avait l'intention, en effet, de réformer comme tant d'autres choses la police de Bruxelles. L'une des pre-

² La pierre tombale (en forme d'Obit) de Corneille t'Kint et de Marie Francolet se trouve dans la crypte du cimetière de Laeken.

mières mesures révolutionnaires réactionnaires fut de nommer de nouveaux capitaines. Ajoutons que lors de l'éphémère restauration du régime autrichien François Poot fut maintenu dans ses fonctions.

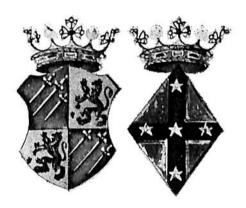
Le 7 juin 1790, il fut admis du chef de son père au lignage Sweerts.

François-Jean-Benoît épousa 1º à Bruxelles (Saint Géry) le 11 octobre 1785, Catherine des chevaliers van der SCHUEREN, née à Bruxelles (Saint Géry) le 13 avril 1764, y décédée le 10 septembre 1799 (24 fructidor an VII), fille de Henri et de Jeanne-Marie-Josèphe Sassenus ³; 2º à Bruxelles le 28 brumaire an IX (19 novembre 1801), Jeanne-Françoise STEENMETSERS, née à Bruxelles (Sainte Gudule) le 14 juin 1763, y décédée le 2 germinal an XI (23 mars 1803), fille de Joseph-Joachim et de Pétronille van Schelle, petite-fille de Jean-Baptiste et de Anne-Marie Thielens.

Armes : van der SCHUEREN, d'argent à trois fleurs de lys, au pied coupé d'azur, au franc canton de gueules, chargé d'un lion d'argent.

STEENMETSERS, d'azur au chevron d'or accompagné de trois annelets du même.

A. - Descendance de François-J.-B. POOT et de sa première épouse Catherine van der SCHUEREN.



³ Jeanne-Marie-Joseph Sassenus, de la famille des grands imprimeurs louvanistes alliés aux Elsevier, était petit-fille de Georges Sassenus et de Catherine t'Kint et descendante de Jean Sassenus, époux d'Anne de Lopez, fille de Pierre de Lopez de Haro, chevalier du Roi de Danemark.

1° Henri POOT, né à Bruxelles (Saint Géry) le 19 septembre 1786, y décédé le 2 août 1865, épousa à Uccle le 22 novembre 1848 Marie-Josèphe de BOUBERS de COURBEVILLE, veuve de Pierre-Jean van HERMERGHEN, née à Bruxelles le 19 décembre 1786, décédée à Uccle le 10 juillet 1856, fille de Jacques-Louis-Joseph et d'Anna-Marie-Françoise Bellet.

Armes : de BOUBERS de COURBEVILLE, d'or à la croix de sable chargée de cinq étoiles à cinq rais d'argent.

- 2º François-Jean POOT qui suit en V.
- V. François-Jean POOT, né à Bruxelles le 14 octobre 1794 et décédé à Louvain le 31 décembre 1851, épousa à Bruxelles le 20 janvier 1827 Marie-Joséphine CRABBÉ, née à Bruxelles le 14 août 1802, fille de Pierre et de Marie-Thérèse van Genechten. François Poot est mentionné d'abord comme brasseur puis comme rentier. Il était le neveu et filleul de Jean-Baptiste t'Kint de Roodenbeke⁴, écuyer, licencié en droit, avocat au Conseil souverain du Brabant, puis secrétaire de ce conseil.

Ils eurent:

VI. Charles-Eugène POOT, né à Molenbeek-Saint-Jean le 20 avril 1838, y décédé le 6 novembre 1881; exerça la profession d'industriel. Il épousa Marie MERTENS, fille de Joseph et de Marie van Zeebroek.

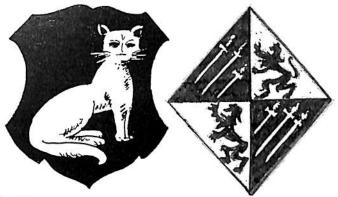
Ils eurent:

VII. Joseph POOT, né à Koekelberg le 27 octobre 1858, décédé à Bruxelles le 6 novembre 1916, industriel. Il épousa en cette ville le 8 juin 1897 Anne DE COEN, fille de Jean et d'Antoinette Anneet.

Ils eurent trois filles:

- 1º Daisy qui épousa M. GHIN de CROLY, docteur en droit.
- 2° Céline qui épousa M. Léon FISET, industriel, chevalier de l'ordre de Léopold.
 - 3º Germaine-Antoinette qui suit en VIII.

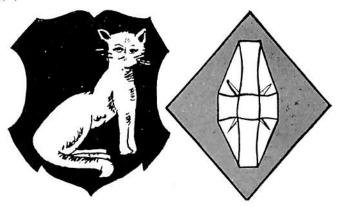
François-Jean Poot était en outre le petit neveu d'une autre t'Kint. Son grand oncle Charles-Joseph Poot (1773-1883) avait épousé en premières noces (Bxl. St Géry, 18.11.1794) Catherine t'Kint de Roodenbeke.



VIII. Germaine-Antoinette POOT, née à Koekelberg le 3 février 1899 et décédée à Schaerbeek le 4 novembre 1944. Elle épousa à Anderlecht le 3 septembre 1920, Joseph-Albert de MUY-SER, né à Molenbeek-Saint-Jean le 31 décembre 1898, directeurgérant de sociétés, décédé à Jette le 24 septembre 1974.

Armes : de MUYSER, de sable à un chat d'argent, assis et contourné, la tête posée de face. Devise : SUAVITER SED FORTITER.

Dont :



IX. Albert-Joseph-Léon de MUYSER, né à Laeken le 3 septembre 1920. Il épousa à Bruxelles le 22 juin 1943 Marie-José van STEENKISTE, fille d'Arthur-François-Alphonse-Joseph, chevalier de l'ordre de Joseph II, et de Mariette-Marie Gérard.

⁵ Marie-José van Steenkiste était petite-fille de François-Augustin van Steenkiste et de Marie-Joséphine Kauffmann ainsi que la petite-nièce de S.E.M. Alphonse-Joseph van Steenkiste, ancien zouave pontifical, chev. de l'Ordre de Saint-Sylvestre et de la Milice d'Or, décoré de la Croix de Montana et de la Médaille Bene Merenti Ets.

Armes : van STEENKISTE, d'azur à un coffret d'argent, en losange aux angles coupés. Devise : FORTITUDO HOMINIS QUASI LAPIDIS.

Dont :

X. Michel-Alain de MUYSER, né à Ixelles le 26 septembre 1945, reçu dans l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles le 18 mai 1976.

(à suivre)

François Schoonjans



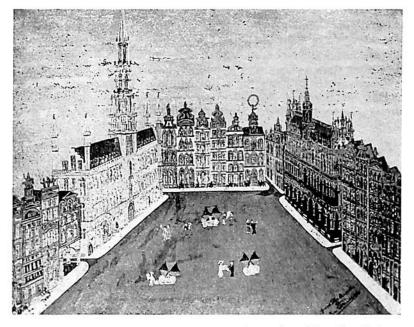
En complément à l'article qui précède, Monsieur Michel-Alain de Muyser nous communique le portrait de son arrière-grand-père Joseph POOT qui est en même temps l'arrière-petit-fils du dernier membre de la famille à être reçu aux Lignages avant la fin de l'Ancien Régime.

Au point de vue historique, ce document ne manque pas d'intérêt pour notre Association. En effet, le volume apparemment à couverture de parchemin que tient Joseph POOT serait le registre d'admission au lignage Sweerts, ce qui établit une fois de plus qu'entre le décret de 1794 et la constitution de notre Association le souvenir des Lignages est resté vivace dans mainte famille de leur descendance.



Nos activités

SOIREE DE GALA A L'OMMEGANG



Cliché du Cercle Royal des Anciens Elèves de l'Institut Sainte Marie (Bruxelles)

Dans le cadre prestigieux de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, la Société de l'Ommegang organisait le 3 mars 1977 une soirée de gala à laquelle ses membres et ceux de notre Association avaient été conviés.

Les organisateurs avaient voulu que cette manifestation représentât un moment de fastes et nous pensons qu'ils y ont réussi. Un nombreux public et des plus élégants s'était rendu à leur invitation. Salués à leur arrivée par des sonneries de trompettes thébaines, les invités étaient accueillis au haut du grand escalier des Lions par Monsieur Van Halteren, Bourgmestre de Bruxelles, et par le Prince François de Merode, Président général de l'Ommegang, entourés respectivement de Messieurs les échevins Brouhon, Piron, Snyers d'Attenhove et Demaret d'une part et par Messieurs A. Horinka de Poerk, Secrétaire général, et Y. Jamart, Président du Conseil de gestion de l'Ommegang.

Les grandes salles du premier étage de l'Hôtel de Ville ainsi que les cabinets des Bourgmestre et échevins étaient ouverts aux invités, admis à parcourir ces lieux évocateurs d'histoire, riches d'innombrables souvenirs et œuvres d'art, égayés par d'admirables décors floraux.

L'ensemble de musique ancienne de Claude Flagel, déambulant de salle en salle, agrémentait la réunion de musique et de danses anciennes.

La bonne humeur, entretenue par des buffets généreusement fournis, régna tout au long de cette soirée. Chacun pouvait au gré des rencontres deviser avec ses amis et intimes ou nouer de nouvelles connaissances.

Félicitons les organisateurs dévoués de l'Ommegang Messieurs Horinka de Poerk et Jamart. Puisse le succès rencontré par leur initiative signifier la perspective d'un renouvellement annuel!

REUNIONS D'ENTRAIDE

Le Conseil d'Administration est heureux de pouvoir annoncer l'ouverture d'un local accessible tous les premiers mardis de chaque mois, de 17 h. 15 à 19 h., sur rendez-vous préalable par téléphone avec le responsable du jour.

Notre nouveau local, qui abrite également le fonds de bibliothèque Spelkens, est situé à Woluwé-Saint-Pierre (1150 Bruxelles), avenue Jules César n° 26 (téléphone 771 85 65); il est ouvert à tous les membres et candidats-membres désireux d'obtenir des renseignements généalogiques en vue de leur admission éventuelle au sein de notre Association. On pourra également venir y chercher les formulaires relatifs aux demandes d'admission et acheter les médailles frappées aux armes des sept lignages (en vente au prix de 350 Fr. la médaille + 25 Fr. par boîte, avec ristourne de 10 % pour l'achat global des sept médailles).

Ci-dessous les dates des prochaines réunions et les noms des responsables :

_	7	juin	M. Michel Wittock	(771 85 36)
_	5	juillet	M. José Anne de Molina	(374 72 67)
_	2	août	M. François Schoonjans	(731 03 04)
_	6	septembre	M. Braun de ter Meeren	(731 10 08)

Le local risque d'être fermé aux dates et heures mentionnées, si le responsable du jour n'est pas averti au préalable de votre visite.

NOTES DE LECTURE

Christine WEIGHTMAN and Anthony BARNES, Brussels from Grote Markt to Common Market, Bruxelles, 1976, 21 × 26 cm, 242 pp., off-set, illustrations.

Nous saluons volontiers cette histoire de Bruxelles, écrite en anglais à l'intention de leurs concitoyens, par deux sujets de Sa Gracieuse Majesté, établis chez nous depuis quelques années.

Avant toute chose — Lignage oblige — nous remarquons que les auteurs ont senti l'importance des sept Lignages, dans l'histoire de cette ville, mieux que ne l'ont fait souvent des historiens belges.

Loin de se contenter de compiler les écrits classiques, Christine Weightman a tenu à compluser de nombreux documents originaux ainsi qu'à consulter quelques chercheurs spécialisés. Ce même souci de recherche nous vaut des illustrations originales ne laissant au déjà vu que l'indispensable.

Il n'est évidemment pas possible de tout dire en 240 pages (nous pourrions regretter par exemple que la légende de Sainte Gudule, si lourde de signification quant aux origines de Bruxelles, n'ait pas été approfondie ou que l'étymologie ait été arrêtée au premier degré). Les auteurs s'en sont donc tenus à un programme dialectique défendable. Cependant ils n'ont pu se dégager d'influences idéologiquement intéressées pesant en faveur d'une essence historiquement flamande de la ville et méconnaissant la dualité profonde de la communauté bruxelloise *.

Moyennant cette réserve, nous considérons que nos lecteurs auront l'occasion de ravir leurs amis britanniques en leur offrant ce livre.

F. S. d. C.

Les patriciens bâlois

En la personne des patriciens (Achtbürgers) se perpétuaient les vieux bourgeois du XIV^e siècle, des citoyens pourvus de privilèges légaux, auxquels avaient été attribuées à la fois l'égalité dans le droit public et aussi l'égalité de la position sociale. Lorsque survint une nouvelle extension de la conception du droit de bourgeoi-

Les chercheurs désireux d'approfondir cette question trouveront aux Archives du Royaume, fonds Sainte Gudule, les recensements d'écoles populaires depuis 1381, de même que les autorisations d'enseigner délivrées par le pléban. Conferatur aussi les plaintes du poète limbourgeois Jan van Helu au sujet de la vie sociale « française » à Bruxelles dans diverses couches de la population.

sie, les caractéristiques et la distinction de cette ancienne couche sociale ne furent point appelées à disparaître. Celle-ci continuera à produire ses effets jusqu'aux années 1530, avec son droit exclusif d'accéder au Conseil, tout en constituant un caste close. Celui qui lui appartenait se nommait donc un « vieux bourgeois », mais est plus souvent désigné comme « Achtbürger », ce qui s'explique par le fait que chaque année huit d'entre eux étaient élus comme membres du Conseil.

Du fait qu'à ces huit membres ne se trouvaient adjoints, dès l'origine, que quatre chevaliers et en outre qu'en général les patriciens se maintenaient plus longtemps que les nobles, ils pouvaient être considérés comme les membres principaux de la chambre haute et surtout comme les dirigeants de la cité. Ils se montraient extrêmement imbus de leur position sociale, avaient des possibilités et des moyens, connaissaient le monde et le savoir vivre. Tout ceci les portait très haut au-dessus de la masse des plébéiens. Ils demeuraient cependant les fils de la même terre, enfants de la même cité, animés du même sentiment de la patrie et de la commune, bien au-delà de leurs collègues appartenant à la noblesse.

Ceci nous apparaît en raison de la représentation des patriciens au Conseil. Durant les 150 années allant environ de 1350 à 1530, nous ne relevons au total, pour leurs huit sièges, que 46 familles. Cette représentation d'une force commune aurait encore été beaucoup plus importante sans des modifications issues de la disparition d'anciennes familles et de l'ascension de nouvelles. Peu d'entre elles manifestent une longue durée. Relevons cependant que parmi les patriciens du xve siècle apparaissent dès le xur siècle au Conseil les Rot, les Schönking, les zur Sonnen, ainsi que les Iselin et les maîtres de la Monnaie (Enman Sürlin), qui s'y maintinrent même jusqu'au xvie siècle. Durant de nombreuses années subsistèrent les Fröwler, les von Hall, les Murnhart, les Seevogel, les Zibol, les Schilling, les von Laufen, les Murer et les Offenburg.

Nous rappellerons aussi les heurts dans les relations personnelles et les positions et charges officielles, les patriciens ne désirant point céder le pas à leurs collègues de la noblesse. Comme eux, ils approchaient les princes et obtenaient des fiefs. Grâce à leurs affaires financières, ils pouvaient acquérir des châteaux, des seigneuries, des terres et des gens. Ces circonstances incitaient les nobles à dénouer leurs rapports avec la cité. Chez les patriciens, elles aboutirent à des conflits, qui purent se montrer très violents, comme ce fut le cas pour Jacob Zibol et Henman Offenburg...

(Traduit de Rod. Wackernagel, Geschicht der Stadt Basel, t. II, 1, Bâle 1911, p. 385 ss., par M. Ph. Mieg. - Archives de François de Cacamp. Aimablement communiqué par Madame Caquant-Popelier).